



Déclaration du Collectif RIO+20 en vue du Sommet de Rio 2012

Août 2011

En juillet 2010, plusieurs acteurs de la société civile française (associations de solidarité internationale, ONG environnementalistes, mouvements citoyens et syndicats), ont pris l'initiative de se réunir dans un collectif autour des enjeux du prochain Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en juin 2012 : Rio+20. Le Collectif RIO+20, réunissant à l'heure actuelle une quarantaine d'organisations de la société civile française, a deux objectifs : la valorisation de l'expertise de la société civile et la mobilisation qui s'articuleront tout au long de l'année 2011 et 2012.

collectif-france.rio20.net

Sommaire

Introduction – Une mutation civilisationnelle	3
Depuis Rio, le monde a tellement changé.....	3
La fin de Westphalie et l’adieu au Mont-Pèlerin.....	
Le développement durable : un concept à réaffirmer, face aux ambiguïtés	5
1. Penser la transition vers un changement de civilisation	6
1.1 Une civilisation face à des seuils d’acceptabilité et de viabilité dépassés	6
1.2 Réduire les inégalités dans un contexte de crise	8
1.3 Construire une vision partagée de la relation de l’humanité à son environnement fondée scientifiquement et basée sur le principe des biens communs	9
1.4 Face aux limites de la palnète : optimisation de l’utilisation des ressources, sobriété et partage	10
2. Une nouvelle vision du développement pour des sociétés en transition écologique et sociale	13
2.1 Que signifierait vraiment une économie verte	13
2.2 Développer des indicateurs de gestion de la planète et de représentation économique et sociale qui correspondent à cette nouvelle vision du développement	16
2.3 Construire une régulation économique internationale	16
2.4 Dégager un nouveau mode de valorisation qui permette un transfert de source de satisfaction	18
3. L’avancée démocratique, condition d’une gouvernance renforcée à l’international	20
3.1 Une volonté politique pour des droits universels fondés sur l’intérêt général	20
3.2 Décider et accompagner les avancées démocratiques	22
4. Repenser l’architecture internationale	24
4.1 Les bases de la gouvernance mondiale actuelle	24
4.2 Réformer l’architecture internationale	26
Ce que peut produire la Conférence de Rio	29
Notre rôle de Bonn à Rio	30

Introduction – Une mutation civilisationnelle

Le monde a profondément changé depuis la Conférence de Rio en 1992. D'un côté, l'espace économique s'est mondialisé et est dorénavant marqué par le décollage des pays émergents, et par une crise systémique qui frappe notamment les pays industriels anciens, et mêle indissociablement des aspects écologiques, sociaux, économiques et politiques. D'un autre côté, s'impose la nécessité d'une gestion commune de la planète au regard du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité, ou encore de l'inégalité dans l'accès aux ressources naturelles, d'autant plus lorsqu'elles se raréfient. La situation mondiale se caractérise par une interdépendance irréversible entre les sociétés et entre l'humanité et la biosphère, ce qui rend d'autant plus nécessaire la recherche de solutions communes au niveau mondial.

Pour le moment, aucun bilan approfondi des évolutions du contexte mondial depuis la Conférence de Rio de 1992 n'a été réalisé. Un tel bilan devrait concerner tous les champs d'activité, pas seulement l'environnement, mais aussi l'économie, le social, le système démocratique... Rien ne serait pire, à Rio en juin 2012, qu'une célébration du sommet de 1992, tournée vers le passé, qui contournerait l'analyse du monde présent, ses enjeux et ses exigences nouvelles.

Depuis Rio, le monde a tellement changé

Nous vivons aujourd'hui simultanément une unification économique du monde et un déplacement des pôles de création de richesse – avec le développement des pays émergents -, des conflits et une concurrence redoublée pour l'accès aux richesses, et la confrontation de nos sociétés aux limites de la planète. C'est pourquoi, de nombreux enjeux doivent être considérés, et gérés, au plan planétaire, tant les instruments nationaux n'y suffisent plus. Nous retiendrons en priorité les enjeux suivants :

- la réduction de la pauvreté, alors même que l'on constate l'incapacité des Etats, malgré la croissance globale, de tenir les engagements des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), que les inégalités explosent et que la faim touche encore 1 milliard d'habitants ;
- les équilibres écologiques – la stabilisation du climat à un niveau qui garantisse l'accès à l'eau et à l'alimentation et évite des désastres écologiques, ainsi que la protection de la biodiversité – qui doivent être assurés dans un cadre régional et national mais aussi dans un cadre mondial, selon le principe d'une responsabilité partagée et différenciée ;
- la gestion des ressources naturelles rares et la stabilisation des prix des ressources alimentaires et matières premières, qui ne peuvent être assurées qu'au plan planétaire dès lors que les économies nationales sont devenues aussi interdépendantes ;
- la construction d'un système de protection sociale au bénéfice de tous les peuples, alors même que la mondialisation de l'économie se traduit par une mise en concurrence des travailleurs des différents pays et la mise à mal des systèmes de protection sociale, là où ils existent, pour répondre aux exigences de concurrence industrielle ;
- la mise en place des mécanismes de régulation globaux, notamment l'élimination des paradis fiscaux, face à la spéculation et à la dérégulation financières qui ignorent les frontières et se jouent des règles fiscales et des règles nationales de régulation.

La fin de Westphalie et l'adieu au Mont-Pèlerin

Ces mutations ne peuvent être résolues dans le cadre d'un système économique dérégulé. L'économie de marché ne sait pas directement prendre en compte les pressions sur l'environnement. En outre, la recherche d'avantages économiques concurrentiels a pour effet de creuser les écarts économiques et sociaux, et d'accélérer les déséquilibres écologiques.

Il en résulte une grave asymétrie de pouvoirs entre les acteurs. Les entreprises multinationales s'organisent et se développent seulement en fonction de leurs intérêts économiques et financiers en se jouant des règles nationales (quand elles existent). Sous couvert d'ouverture à la concurrence, se révèle en fait une réduction des mécanismes de régulation en faveur des acteurs économiques les plus mobiles qui échappent aux dispositions nationales, alimentent l'opacité financière et l'évasion fiscale. Il s'ensuit même un dumping à la réduction des législations nationales pour attirer davantage les entreprises. L'actuelle crise financière est ainsi aggravée par la baisse induite de la fiscalité jusqu'à plonger les finances publiques dans un endettement insupportable, alors qu'elles constituent le dernier recours face à l'instabilité croissante du système bancaire, et qu'elles seraient nécessaires pour engager une transition écologique et sociale.

La traduction la plus sensible de cette asymétrie croissante de pouvoir des acteurs a été fortement pointée par l'actuelle crise économique et financière avec la déstabilisation en cascade des secteurs immobiliers, bancaires et des finances publiques. L'absence de régulation financière globale a conduit à l'instauration d'un système de notation concurrentiel des pays par des agences de notation. Le moteur de cette fluidité progressive de la circulation de l'argent résulte du poids croissant des actionnaires des entreprises, de la complexité incontrôlable des produits financiers et des investisseurs du secteur bancaire. S'ajoutent la tourmente de la dette et un phénomène de contagion aux lourdes conséquences. Un tel système n'est pas durable. Notamment car un système économiquement de plus en plus interdépendant exige une grande sécurité des transactions économiques, et donc une forte stabilité politique. Or, celle-ci est sans cesse mise davantage en danger du fait de l'accroissement des inégalités, de l'affaiblissement des systèmes de protection sociale, du système monétaire des banques....

L'ampleur des mutations est telle qu'il s'avère difficile de penser la sortie de crise. Il s'ensuit à la fois des comportements conservateurs et attentistes tant de la part des acteurs économiques que des Etats et des électeurs. Ces comportements de repli se traduisent notamment par une régression de l'aide publique au développement en direction des pays les moins avancés.

Les limites actuelles du multilatéralisme cristallisées lors de la Conférence de Copenhague de décembre 2009 ont clairement marqué la fin d'une période, celle où les Etats-Nations avaient la maîtrise principale des enjeux industriels, économiques, sociaux et politiques.

Tous les enjeux exposés précédemment – la gestion écologique de la planète, la mise en place de la protection sociale, la gestion du système financier – doivent désormais avant tout être abordés au niveau international. Dans tous ces domaines, l'espace politique national ne suffit plus pour appréhender les enjeux, son emprise s'affaiblit, ses mécanismes de régulation perdent de leur efficacité.

Mais les institutions et les instruments nécessaires pour gérer ces nombreuses questions qui doivent être abordées à l'échelon mondial, sont actuellement insuffisants ou font totalement défaut.

Dès lors, la Conférence de Rio de juin 2012 devra traiter ces questions, en se centrant sur deux enjeux majeurs : la conversion écologique et sociale de l'économie, et la construction de nouvelles formes de coopération internationale, engageant la responsabilité des Etats.

Ce texte propose des priorités, des principes généraux et des modalités de mobilisation.

Le développement durable : un concept à réaffirmer, face aux ambiguïtés

Le constat de la limitation des ressources à partir des années 70 et de la gravité des déséquilibres environnementaux, avec notamment la mesure du changement climatique à partir de 1985, ont induit une représentation très inquiète de l'avenir. Dès lors, le concept de développement durable, qui a émergé lors de la Conférence de Rio de 1992, implique une triple volonté :

- établir un lien entre environnement et développement en abordant les différents enjeux et en intégrant tous les pays ;
- réunir et articuler les progressions nécessaires au plan économique, social et environnemental ;
- proposer une voie démocratique pour un avenir réussi pour tous.

Les vingt dernières années ont montré une réalité contrastée :

- d'abord, l'apparition d'un concept novateur ouvrant de nouvelles perspectives, notamment en termes de transversalité et de cohérence dans les politiques publiques ;
- ensuite, l'émergence des territoires (régions, villes...) comme acteurs des solutions, contrastant avec la lente implication des Etats ;
- enfin, de multiples résistances à la reconnaissance du concept et la mise en évidence de ses limites, notamment du fait de pratiques de « développement durable » de qualité inégale allant jusqu'au « greenwashing » ;
- mais aussi l'émergence d'une expertise citoyenne et d'une capacité d'engagement pour une transformation sociale.

Une pensée politique doit réussir, dans un même mouvement, à proposer les conditions à remplir pour les exigences collectives, et ouvrir des perspectives d'accomplissement personnel pour chacun, dimension qui doit enrichir le concept de développement durable.

Le concept de développement durable ne doit faire l'objet ni d'un maintien statique et apparemment confortable, ni d'un discrédit désabusé sans autre perspective. La puissance des mutations en cours est telle que le concept est à repenser, à étendre. Si l'objectif de durabilité ne saurait être discuté, celui du « développement » est questionné, notamment face à la crise et aux régressions que vit le monde « développé », modèle du développement global jusqu'ici. Nous sommes arrivés à la fin d'un modèle qui appelle à un changement profond, un changement de civilisation.

1. Penser la transition vers un changement de civilisation

La confrontation de nos sociétés aux limites de la planète implique un changement de civilisation. L'humanité, qui va achever dans ce demi-siècle sa croissance démographique (avec encore une augmentation de moitié de la population prévue dans les 40 prochaines années), va maintenant vivre sur une planète avec des ressources limitées, et devra prendre soin d'un environnement dont elle tire l'essentiel de ses ressources, auxquelles une majorité de la population mondiale n'a pas suffisamment accès.

1.1 Une civilisation face à des seuils d'acceptabilité et de viabilité dépassés

La question de la transition ne se pose ni dans l'absolu ni sous forme d'un débat politique intemporel.

Les débats du Collectif français RIO+20 ont pointé des dysfonctionnements insoutenables - déstabilisation de la finance mondiale, accroissement des inégalités, dégradations écologiques, affaiblissement de la protection sociale - de plus en plus rejetés par les populations.

➤ Le sens de la montée des tensions

Le creusement des inégalités, la dégradation de la protection sociale et l'individualisation des risques, l'incertitude quant au futur, poussent vers des comportements individualistes, faute de stratégie collective lisible, et alimentent les tensions dans les sociétés.

Reconstruire la justice et la cohésion sociale est un moyen de sortir de la crise et non un luxe auquel il faut renoncer à cause de la crise. Moins il y a de projet collectif, plus les personnes sont renvoyées à la confrontation individuelle. Cette situation est d'autant plus périlleuse dans les pays en développement.

La réponse à la montée des tensions n'est pas le verrouillage sécuritaire mais le renforcement des solidarités et de la coopération internationale, et l'apport de perspectives de développement et de qualité de vie. Il n'y aura pas de paix mondiale sans justice sociale. Sans cela, l'humanité risquera de dériver vers une violence inédite, car elle se déroulera à l'échelle de la planète toute entière, alors même que les pays n'ont jamais été aussi interdépendants.

➤ L'urgence d'un nouvel imaginaire collectif

La montée actuelle des conflits sociaux dans tous les pays et le spectacle quotidien de populations affrontant les forces répressives à mains nues lors des révolutions arabes actuelles traduisent la force de l'aspiration des peuples vers davantage de liberté et de meilleures conditions de vie. Ainsi les inégalités ne sont pas seulement de richesse mais aussi de pouvoir.

De nombreuses expériences dans le monde, à l'initiative de mouvements sociaux, dessinent déjà de manière pragmatique les voies diverses pour la transition écologique et sociale. La transformation fondamentale du monde qui s'opère nécessite de libérer l'imagination. Celle-ci doit être à la hauteur des enjeux. A travers ces initiatives, un autre paradigme est en construction, dont nous devons permettre l'extension.

➤ **Fonder de nouvelles valeurs**

Penser la transition vers une civilisation nouvelle passe d'abord par la définition de nouvelles valeurs qui correspondent à un intérêt général hissé au niveau de l'humanité toute entière. Cette notion de l'intérêt général doit être clairement définie dans des termes nouveaux, à partir de la diversité sociale et culturelle, sans laquelle les civilisations ne peuvent durer.

Une citoyenneté monde : du local au global

Comme l'expriment avec force divers auteurs comme Jeremy Rifkin ou Elinor Ostrom (Nobel économie 2009), le creuset où se fonde notre identité individuelle a dorénavant une dimension planétaire. Cette communauté de destin percute et transcende, mais sans les abolir, les découpages plus anciens de clan, de classe, de nation. Le sort même de l'humanité est lié à celui de sa planète.

Cette mutation anthropologique des appartenances au monde a pour corollaire la redéfinition de l'application territoriale des transformations globales à entreprendre. Le territoire est la base géographique de l'existence humaine, où s'organisent les identités, relations sociales, culturelles, économiques et politiques, au sein d'un cadre biogéographique donné. Pour que cette mutation devienne effective dans la réalité, il faut inventer de nouvelles formes d'organisation permettant de gérer, de façon efficace et équitable, les ressources naturelles et culturelles, les flux de toutes natures, de façon adaptée à la diversité des situations (écosystèmes, métropoles surpeuplées, territoires fragilisés, exodes, océans zones de non-droit...).

Cette citoyenneté mondiale, dans laquelle global et local sont indissociables, doit déboucher sur une conception collective des droits humains qui prolongera la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée lors de la constitution des Nations unies. Le respect de ceux-ci est lui-même un combat de chaque jour. Et le fait qu'ils soient trop souvent bafoués ne peut être ni un motif de renoncement ni un frein à leur extension.

Cette citoyenneté doit à la fois s'inscrire dans les pas des luttes pour les droits de l'homme et en même temps intégrer des obligations de nature collective dans le cadre de cette conception de citoyenneté planétaire. C'est cette volonté de solidarité et de justice qui nourrira la construction d'une capacité collective d'action.

De la notion de responsabilité

De cette notion de citoyenneté mondiale, et donc de la prise en charge d'un destin commun et interdépendant, découle directement celle de responsabilité individuelle et collective. Mais cette notion de responsabilité questionne le niveau insoutenable des inégalités dans le monde en posant le principe éthique d'une responsabilité d'agir proportionnelle à son avoir, pouvoir, savoir et qui concerne aussi bien les individus que les personnes morales. Ainsi, l'un des principes affirmés par la Convention de Rio de 1992 sur le climat est celui d'« une responsabilité commune mais différenciée » entre pays riches et pays pauvres.

Il convient maintenant de préciser les composantes fondamentales du nouveau contrat social qui permettrait d'ouvrir des voies différenciées pour réussir cette transition vers des sociétés justes et soutenables, vers une nouvelle civilisation.

La question de la transition se pose à trois niveaux dont les liens et la dynamique sont difficiles à décrypter :

- **la transition vers des sociétés et des économies écologiquement soutenables et socialement justes, dans ses dimensions tant locale qu'internationale, et répondant à une exigence démocratique ;**

- **les transformations du paradigme dominant et des représentations afin d'agir sur les mentalités et les comportements, collectifs et individuels ;**
- **le processus de construction d'une nouvelle gouvernance mondiale, qui devrait passer par la convocation, lors de la Conférence de Rio+20, d'un sommet des chefs d'Etat ayant à conduire une réforme des Nations unies, pour adapter son architecture et son efficacité aux défis sociaux et environnementaux auxquels notre planète fait face.**

1.2 Réduire les inégalités dans un contexte de crise

La réduction des inégalités est la condition première. Sans elle, pas d'adhésion individuelle, pas de dynamique collective, pas d'accords internationaux.

➤ **Mondialisation et accroissement des inégalités**

La mondialisation de l'économie dans un contexte de concurrence économique dérégulée se traduit par un creusement des inégalités. Celui-ci prend de nombreuses formes : la mise en concurrence d'agricultures dans des conditions inégales, l'effondrement économique de territoires frappés par la perte d'activités industrielles, des écarts de revenus qui ne cessent de se creuser dans la plupart des pays, les inégalités de santé liées aux conditions de vie et les inégalités d'accès aux soins et le confinement d'une population dans une situation d'exclusion, l'affaiblissement des systèmes de protection sociale, etc. ... Ces dégradations sociales, outre les questions politiques et éthiques qu'elles posent, ont un coût considérable qui pèse sur les économies : nécessité d'apporter des aides pour contrebalancer les disparités et pour parer aux situations de naufrage, difficulté croissante de réintégration dans l'emploi, dégradation de la situation sanitaire... Il s'agit là malheureusement de coûts indirects, car reportés à plus tard sur les générations futures, ou à la charge d'autres acteurs économiques, et surtout de la collectivité.

Les moteurs de l'accroissement des inégalités sont bien identifiés. Il s'agit d'abord de la contre-réforme fiscale, qui a vu dans tous les pays développés baisser les niveaux d'imposition sur les plus riches, mais aussi de l'explosion des revenus financiers et de la mise en concurrence internationale des salariés et des réorganisations productives. Dans le contexte du développement de la crise, ces phénomènes s'accroissent puisque les États, pour garantir les prérogatives de la finance, ont absorbé l'essentiel du coût de la crise en prêtant aux banques. Avec les politiques actuelles d'austérité, ce sont les populations qui risquent de régler l'addition...

➤ **Inégalités et société de consommation**

Un autre moteur de cet accroissement des inégalités résulte de la stimulation permanente de la consommation à travers la création des besoins artificiels. Celle-ci poussée à grand renfort de publicité aux limites des capacités d'endettement est présentée comme le moteur indispensable de l'économie. Mais les excès des uns accroissent le dénuement des autres, tandis que l'acquisition de certains biens de consommation dont la valeur croît, tels les biens immobiliers, enrichit davantage ceux qui les possèdent tout en limitant l'accès des autres à des droits fondamentaux comme le logement.

Il faut donc clairement distinguer la satisfaction des besoins fondamentaux de la stimulation des désirs générant sans cesse de nouvelles consommations, démultipliées par le raccourcissement de la durée de vie des produits (parfois volontairement imposée, notamment par le mécanisme d'obsolescence programmée). Il est donc essentiel pour réduire les inégalités de poser à la fois la question des modes de vie et celle des modes de production et de consommation et, plus fondamentalement, celle de la conception de la richesse. Cela revient à mettre en avant la richesse du parcours de vie et non pas l'accumulation de biens.

➤ **Le sens profond de la crise financière**

C'est là une constante historique : un basculement de civilisation passe le plus souvent par une crise financière. Les forces dominantes de l'ordre ancien cherchent à maintenir leurs avantages en utilisant des expédients monétaires et financiers. C'est ce qui se passe actuellement. Dès lors, soit les solutions apportées à la crise financière visent à colmater les brèches et reporter les échéances, soit elles visent à construire des règles nouvelles. Cette voie moins coûteuse en souffrances humaines n'est pourtant pas celle suivie actuellement par le G20.

La réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté constituent la première des priorités et donc des valeurs du XXI^e siècle. Sans des avancées décisives dans cette voie, la cohésion sociale et la stabilité politique des pays seront en grand danger. De même, il ne peut être possible d'obtenir des engagements de la part des pays les plus pauvres pour la gestion collective de la planète si les écarts de développement ne cessent de se creuser, et s'ils n'ont pas la possibilité d'inventer d'autres voies de prospérité.

Cette réduction des inégalités implique :

- **la mise en œuvre sans tarder des règles du Bureau International du Travail sur le travail décent et la construction d'une protection sociale universelle ;**
- **un renforcement des politiques nationales allant dans le sens de la réduction des inégalités de revenus et d'une meilleure redistribution des richesses ;**
- **une relocalisation des activités, et la mise en œuvre d'une souveraineté alimentaire et énergétique ;**
- **la soumission des négociations économiques internationales aux normes sociales et environnementales, établies au sein de l'ONU (OIT et PNUE notamment), notamment en matière agricole ;**
- **le développement de consommations collectives (transport, habitat), couplées à des mesures d'efficacité énergétique et d'accès à l'énergie pour tous, à la protection des biens communs (eau, forêt, énergie, terre, océans) et de leur accès pour tous.**



1.3 Construire une vision partagée de la relation de l'humanité à son environnement fondée scientifiquement et basée sur le principe des biens communs

C'est à partir d'une approche scientifique fondée sur les faits que l'on pourra tenir compte des circonstances nationales, des vulnérabilités et des possibilités de chaque pays. C'est également en valorisant les savoirs locaux et les expériences collectives déjà en cours.

Les négociations internationales actuelles reposent sur des éléments difficilement objectivables faute d'un effort attentif de quantification et de mise en place de nouveaux indicateurs pertinents : le changement climatique, la dégradation et l'érosion de la biodiversité, le niveau de développement des pays, la qualité de la protection sociale... Il faut dégager des principes respectueux de la situation réelle de chaque pays.

Cependant, les connaissances scientifiques actuelles doivent être la base commune des négociations et des actions à entreprendre, intégrant les conditions de la durabilité.

De cette impérieuse nécessité de construire une vision de l'intérêt général de l'humanité sur des bases objectives, il convient de s'accorder sur la définition des biens communs et notamment des communs globaux, en s'assurant que leur gestion obéisse à des principes supérieurs aux règles de concurrence.

Les biens communs sont des dons de la nature ou des biens produits, entretenus, partagés entre des usagers regroupés dans une « communauté », dont la taille et la nature peuvent varier. Ils supposent l'engagement des citoyens et la définition de règles d'usage en fonction notamment de savoir-faire traditionnels. Les biens communs naturels, l'eau, la terre, la forêt, la mer et les océans, le vivant, sont aujourd'hui l'objet d'une appropriation sans précédent qui, au lieu de les préserver, met en péril les équilibres écologiques et la vie des populations qui en dépendent.

Ces communautés d'usage des communs, tout en étant autonomes, ne sont pas indépendantes de la société globale. Les Nations unies pourraient constituer un appui pour toutes les expériences qui, de manière décentralisée, sont fondées sur la réappropriation collective de ces biens par des communautés d'usagers. Les travaux d'Elinor Ostrom s'appuient sur ces expériences et dessinent des voies au-delà du choix binaire entre propriété privée et propriété étatique. Elle montre, contrairement aux théories des droits de propriété, que dans la plupart des situations, c'est le partage et la mise en commun, à partir de règles discutées collectivement, qui a permis une soutenabilité écologique et sociale. Une étude menée par le PNUE (le Rapport GEO4) sur les différents scénarii de gestion de ressources va dans le même sens : c'est le scénario de la coopération, et non celui de la concurrence et de la privatisation, qui assure le mieux la gestion des richesses.

De plus, la préservation des communs globaux (l'atmosphère, les océans,...) ne peut être envisageable sans accords intergouvernementaux, qui s'appliquent aussi à ces communautés d'usage. C'est pourquoi les Nations unies sont d'autant plus le lieu irremplaçable pour la définition des communs.

Enfin, alors que l'utilisation du terme « ressources » est marqué par l'extériorisation et l'instrumentalisation de la nature, par un anthropocentrisme caractéristique de la civilisation occidentale, parler de « biens communs » permet de trouver un langage commun entre des cultures différentes. Comme il ne s'agit pas d'opposer à cet anthropocentrisme un biocentrisme, le terme « bien commun », en insistant sur le rôle des communautés humaines et sociales, peut permettre un dialogue des civilisations.

1.4 Face aux limites de la planète : optimisation de l'utilisation des ressources, sobriété et partage

➤ Utilisation des ressources : optimisation et sobriété

Ce siècle verra l'humanité confrontée aux limites des ressources planétaires, à commencer par les hydrocarbures. D'une façon générale, va succéder à une période de diminution des coûts des matières premières pendant les deux siècles précédents, une phase d'augmentation des coûts, d'abord parce que les conditions d'extraction deviennent plus difficiles, les ressources déjà extraites ayant été évidemment les plus faciles à obtenir et, ensuite, parce que certaines ressources énergétiques et minérales se raréfient.

La situation est différente en matière agricole. La capacité à nourrir une humanité dont la population, avant de se stabiliser, devrait encore augmenter de moitié dans le demi-siècle, dépend avant tout du développement des agricultures des pays en développement. Il convient pour cela qu'un effort international soit engagé en faveur des agricultures de ces pays (techniques agronomiques, accès à l'électricité, irrigation, agroécologie, développement des marchés et circuits courts, agriculture familiale).

L'adaptation de nos sociétés au fait que nous ayons atteint les limites de la planète passera par l'optimisation, la sobriété et le partage dans l'usage des ressources. Le gaspillage est antisocial et

antiécologique. Il faudra obtenir de chaque ressource énergétique, minérale ou issue de l'activité biologique de la planète, la meilleure efficacité possible au service de tous, ce qui suppose d'abord la sobriété, la réduction de l'empreinte écologique, notamment là où elle est la plus forte.

La notion d'espace écologique, qui articule sobriété – pour la préservation des écosystèmes - et équité – en vue de la satisfaction des besoins fondamentaux de tous, ouvre des pistes pour une utilisation juste et soutenable des ressources.

Cette optimisation de la gestion des ressources exige à la fois le soutien aux projets locaux, et une régulation internationale qui dépasse l'actuel libéralisme aveugle, en fonction d'obligations planétaires supérieures. Tout autre scénario dans ce siècle risquerait de conduire à l'aggravation des inégalités et donc à des conflits sociaux et internationaux dévastateurs.

➤ **Le respect des limites de la planète**

La lutte contre le changement climatique

La lutte contre le changement climatique nécessite une division par deux des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2050. Une telle réduction nécessite un changement complet de mode de développement. Jusqu'à présent tous les pays s'étant engagés dans un développement industriel l'ont fait via un usage intensif des combustibles fossiles. Ce fut évidemment le cas des pays de la première vague d'industrialisation (du XIXe siècle et du début du XXe siècle : l'Europe, l'Amérique du nord, l'ex-URSS et le Japon), mais également de la vague suivante, celle des pays émergents, notamment de la Chine et de l'Inde qui utilisent massivement du charbon. Cette voie n'est plus tenable. Les pays en développement les plus pauvres devront donc réaliser leur développement selon une autre voie, inédite, essentiellement à partir des énergies renouvelables. Or ce nouveau modèle de développement n'est encore opérationnel ni au plan technique ni au plan économique. Le plan B n'est pas prêt. Il ne pourra donc y avoir d'accord international sur le climat sans un soutien vers les pays en développement pour défricher de nouvelles voies de développement.

Cela suppose également surtout un changement significatif des activités et des bases énergétiques dans les pays « développés », qui rappelons-le représentent 20% de la population mondiale mais consomment 80% de l'énergie produite.

L'alimentation d'une humanité à 10 milliards d'habitants en 2060

Il est essentiel d'intégrer également la question de la gestion des ressources naturelles biologiques de la planète. La priorité doit évidemment aller à l'alimentation humaine. Or ces mêmes productions biologiques sont sollicitées, et utilisent des terres, pour la production de bois d'œuvre, de matériaux, de textiles, d'isolants, d'agro-carburants. La concurrence pour l'accès à ces ressources pourtant nécessaires à l'alimentation ne cesse de s'accroître. A tel point que les terres arables sont accaparées dans les pays pauvres et que les ressources génétiques des espaces naturels sont marchandisées.

D'où l'importance de la question de la souveraineté alimentaire des pays pour que ceux-ci garantissent une utilisation de leurs ressources au service des besoins fondamentaux de leur population.

Une grande diversité quant aux réserves et à l'exploitation des ressources

Il faut précisément séparer les ressources en combustibles fossiles, qui n'ont d'origine que l'activité biologique de la planète (elles sont donc localisées dans sa couche superficielle) et qui disparaissent inévitablement en fumée après combustion, et les ressources minérales qui correspondent à la composition de la planète dans son ensemble. Si les premières s'amenuisent de plus en plus rapidement, il est encore possible de trouver d'autres gisements de ressources minérales, plus en profondeur, mais leur coût d'extraction sera inévitablement nettement à la hausse et les dégâts écologiques importants. Là aussi, les limites de la planète sont clairement atteintes.

La reconnaissance de l'irréversibilité et de la globalité des menaces sur le climat ou la biodiversité et des limites de certaines ressources a conduit à poser la question d'un découplage - entre développement économique et pression environnementale – alors que le rythme des dégradations et la mesure de leur ampleur restent très difficiles à appréhender. Contenir de tels risques suppose en effet d'agir simultanément sur la transformation des modèles productifs, la stimulation d'une innovation responsable et durable- sociale autant que technologique -, la mise en place de régulations et les changements de comportements. Il s'agit donc d'une mutation profonde de paradigme sociétal, la globalisation de nos sociétés coïncidant avec la confrontation aux limites de la planète.

2. Une nouvelle vision du développement pour des sociétés en transition écologique et sociale

C'est une nouvelle vision du développement que la Conférence de Rio devra dégager. La force des enjeux nécessite pour y répondre des transformations sociales majeures, qui engagent tous les échelons des sociétés et ne peuvent s'effectuer que sur une base démocratique. Les moyens économiques pour répondre à ces défis et ces choix doivent faire l'objet d'un débat public : que doit-on produire ? Comment le produire ? Comment répartir la richesse ?

Les organisations qui portent cette déclaration expriment la nécessité de construire :

- une nouvelle vision de développement afin que chacun concoure à son niveau à sa mise en œuvre ;
- un accord sur une nouvelle gouvernance mondiale rendu d'autant plus urgent dans le contexte de crises sociales, financières, écologiques et politiques aggravé ;
- la participation des populations à travers des ONG, des associations, des mouvements sociaux, comme élément central d'une transition, de l'invention d'un nouvel imaginaire et de la conquête de nouveaux droits.

2.1 Que signifierait vraiment une économie verte ?

➤ Les ambiguïtés du concept

Cette nécessité d'une nouvelle vision de développement est posée à travers la volonté d'avancer vers une « économie verte ». Cette notion est à la fois plus restrictive que celle de développement durable, puisqu'elle ne mentionne pas explicitement des objectifs sociaux, et plus concrète car elle renvoie à un changement profond de modèle technologique. Mais le changement de civilisation à réussir ne peut être limité à une transformation technologique, aussi nécessaire soit-elle. Cette notion est donc à discuter et à préciser, et ne peut être considérée comme un objectif en soi. Et il y a urgence. Rio 2012 doit se situer dans les pas de Rio 1992, à savoir dans une volonté politique d'aborder conjointement environnement et développement.

Trois fausses solutions doivent être absolument évitées :

- définir l'économie verte comme la recherche de nouveaux moteurs de croissance qui modèrent les crises environnementales. Cette définition contournerait les inégalités sociales et ne constituerait pas une option de développement durable dans ses différentes composantes. Il s'agirait en quelque sorte d'un sursaut du système économique actuel, visant à atténuer les dégradations environnementales de manière localisée ;
- construire avec l'économie verte un modèle économique et technologique qui ne réponde pas aux attentes de développement pour les populations pauvres et précarisées, qui en ont le plus besoin ; en clair, il s'agirait d'un mode de développement qui creuserait les inégalités par un rationnement et une hausse des prix ;
- concevoir une économie verte qui se traduise en pratique par un accroissement de la pression sur la nature et un niveau plus sophistiqué d'artificialisation, par une marchandisation accrue des ressources communes, avec le recours notamment aux transformations génétiques.

Une économie qui pourrait réellement être qualifiée de « verte » devrait à l'inverse s'inscrire dans les perspectives suivantes :

- une régulation de l'économie sur la base de principes d'intérêt général qui s'imposent aux logiques économiques et financières actuelles et débouche non seulement sur des modifications économiques, mais aussi sur une économie régulée et une inflexion des comportements individuels et collectifs ;
- s'inscrire dans la continuité de la Conférence de Rio de 1992 à travers la conception originelle du développement durable, qui lie la soutenabilité écologique et la justice sociale, alors que cette seule définition d'économie verte en évacue la dimension sociale.

Des avancées à l'illusion technologique

Les innovations technologiques jouent un rôle déterminant dans l'évolution des sociétés : cela a été vrai lors des deux derniers siècles, cela le sera aussi demain compte tenu des avancées dans les domaines des technologies de la communication, des matériaux et de la santé notamment. Toutefois, elles ne sont pas séparables du mode d'organisation économique et social. L'effet « rebond » est suffisamment identifié, par exemple, pour ne pas sacrifier aux illusions d'un paradigme technologique séparé des conditions de son application, qui permettrait de dépasser les limites de la planète.

Il convient donc d'analyser les possibilités offertes par les nouvelles technologies, mais aussi les limites et les risques qu'elles présentent. Car le progrès technique, même s'il permettra de trouver des solutions alternatives en termes d'énergie par exemple, semble peu à même aujourd'hui de compenser les dégradations environnementales irréversibles qui se profile, qu'il s'agisse du changement climatique ou encore de l'érosion de la biodiversité.

Les principes de cette « économie verte »

Des principes technologiques, sociaux et économiques nouveaux, allant dans le sens de l'optimisation des ressources et de la réduction globale de la pression matérielle sur les ressources non renouvelables doivent être à la base du système économique afin de :

- ne pas détruire les espaces et habitats naturels ou semi-naturels lorsqu'une autre solution est possible ; et restaurer systématiquement les territoires naturels abimés en faisant supporter le coût de la restauration par les entités à l'origine de ces dommages ;
- rechercher une amélioration générale des conditions de vie et de la santé et, pour cela, une juste rémunération du travail ;
- favoriser les technologies créatrices d'emplois qualifiés et décents, accompagnées de formation tout au long de la vie ;
- reconnaître et valoriser les apports de savoirs locaux ;
- favoriser une réduction des déchets à la source et une économie circulaire avec recyclage ;
- développer les circuits courts, notamment au plan alimentaire, et veiller à ce que les circuits longs soient garants d'une rémunération équitable des producteurs et d'un faible impact sur les ressources naturelles et sur l'environnement ;
- concevoir une économie de fonctionnalité qui favorise l'accès à l'usage pour tous de biens de consommation au détriment de la propriété personnelle ;
- rechercher la cohérence des filières technologiques et professionnelles d'amont en aval ;
- permettre la construction de sociétés durables associant la recherche du bien-être pour tous à la préservation de l'intégrité de la planète.

➤ **Economie verte versus croissance verte : les limites du découplage**

Le chemin sur la voie d'une « prospérité sans croissance », comme la décrit Tim Jackson, sera long. C'est la raison pour laquelle il faut l'entamer au plus vite, en tenant compte des différences considérables existant entre les sociétés, de façon à permettre l'accès des populations de la planète aux biens communs fondamentaux, et à des conditions de vie et de travail décentes.

D'ores et déjà, il est évident que des progrès considérables sont possibles pour réduire les gaspillages actuels, développer le recyclage et améliorer les comportements et surtout transformer notre modèle de production et de consommation, qui s'appuie sur la croyance d'une croissance matérielle infinie.

Comme à l'aube de toute nouvelle civilisation, le résultat des gigantesques transformations à opérer n'est pas lisible à l'avance. La direction à suivre n'en est pas moins claire. Des progrès technologiques parviendront certes à repousser quelques limites, mais il nous faudra bien faire évoluer nos comportements individuels et collectifs en fonction des conditions nécessaires à la cohésion sociale et à la paix.

➤ **Poser la transition écologique et sociale comme voie de sortie des crises**

La réponse aux crises financière, économique, sociale et environnementale est à trouver dans de nouvelles voies de développement qui s'appuieront sur :

- la sobriété des modes de vie des populations les plus aisées ;
- l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement en assurant l'accès aux services essentiels et aux droits fondamentaux ;
- la redistribution des richesses par la fiscalité ;



- des formes de consommation et de production durables ;
- la gestion économe des ressources non renouvelables ;
- une priorité donnée aux circuits courts de production et de distribution ;
- de nouvelles responsabilités sociétales et environnementales pour les entreprises.

> **Dégager une vision d'une économie verte conforme aux principes du développement durable**

- Une économie verte doit être fondée sur le principe fondamental de la « durabilité » qui va à l'encontre de caractéristiques actuelles de surconsommation, d'individualisme et de priorité au court terme.
- Une économie verte doit s'inscrire dans un cadre de changement, avec une vision prospective visant le développement de tous et la qualité de vie.
- Une économie verte doit pouvoir changer le « business model » des entreprises en passant d'un système fondé sur le volume (production, vente, profit) à un système fondé sur la valeur (respect des droits, de la citoyenneté, de l'environnement, bien-être).

Dans sa conception et sa mise en œuvre, elle nécessite un renforcement des responsabilités sociales et environnementales des organisations, négociée avec les parties prenantes et suivie dans le temps. Une vision multiculturelle et solidaire du développement durable pourra

permettre de réaffirmer la pluralité des voies de développement dans le respect des cultures et des savoir-faire locaux, et dans le respect de l'intérêt général.

2.2 Développer des indicateurs de gestion de la planète et de représentation économique et sociale qui correspondent à cette nouvelle vision du développement

➤ La nécessité de dépasser l'utilisation du PIB en faveur d'indicateurs plus représentatifs d'un développement durable



La seule mesure de la croissance du PIB présente une double insuffisance. Le PIB ne prend pas en compte le fait que les ressources naturelles ne soient pas infinies, ni les dommages infligés par la société à l'environnement. Cette consommation/destruction de biens communs n'est pas évaluée. De même, les services non marchands, qui, à l'inverse, pourraient être comptabilisés positivement, ne sont pas intégrés car l'évaluation du PIB ne prend pas en compte des critères non économiques de développement. En conséquence, un changement de vision du monde doit nécessairement se traduire par un changement d'indicateurs.

Nous devons donc chercher à compléter les indications du PIB par de multiples autres indicateurs représentatifs des dimensions qu'il sous-estime fortement, comme par exemple la qualité de la vie ou de la soutenabilité écologique et sociale. C'est ce qu'a reconnu la Commission Stiglitz dont le rapport voulait mettre davantage l'accent sur la mesure du bien-être de la population que sur celle de la production économique, des mesures du bien-être à resituer dans un contexte de soutenabilité. Suite au rapport de cette commission, l'INSEE, Eurostat et d'autres organismes statistiques de plusieurs pays européens ont commencé à suivre et collecter des données sur de multiples domaines :

- les données de patrimoine tout autant que celles concernant les revenus et la consommation afin de prendre en compte les prélèvements sur le capital que nous laissons aux générations futures ;
- les indicateurs de qualité de la vie évaluant les capacités dynamiques concernant la santé, l'éducation et les conditions environnementales ;
- des mesures physiques des atteintes à l'environnement du fait des utilisations de l'énergie, des pollutions atmosphériques, aquatiques, de la production de déchets, du changement climatique ou de l'épuisement des ressources halieutiques.

2.3 Construire une régulation économique internationale

Cette nouvelle vision du développement ne peut se réaliser dans une économie de marché dérégulée et aux règles de concurrence qui se sont imposées en substitution aux principes d'intérêt général.

➤ Une volonté politique à engager

Si l'humanité est confrontée à des limites, il n'y a pas d'autre voie que celle d'instaurer un pilotage du respect de ces limites à travers des accords politiques et des engagements internationaux juridiquement contraignants. Or, le refus d'une seconde période d'engagement (contraignants) dans le cadre du Protocole de Kyoto, évoluant vers un droit de sanction dans le cadre des Nations unies, s'est immanquablement traduit par une réduction immédiate des engagements de beaucoup de pays industrialisés et un refus de s'engager de la part des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables.

Un instrument de la transition : la revalorisation du rôle de la fiscalité

L'accroissement de la compétition économique internationale s'est traduite par la généralisation des baisses de la fiscalité, jusqu'à priver les Etats d'une partie de leurs ressources et donc quasiment de toute capacité d'intervention économique et de réalisation des investissements indispensables. Il s'en est suivi une dégradation des politiques de redistribution et une aggravation des inégalités sociales.

Il ne peut y avoir ni réduction des inégalités ni investissement économique dans les filières d'avenir sans revalorisation de la fiscalité et de la notion d'investissement social.

Au niveau international, le financement des biens communs, la transition vers des sociétés peu carbonées et la préservation de la biodiversité, exigent des ressources publiques et la mise en œuvre de taxes globales, comme la taxe sur les transactions financières.

Le dépassement de l'économie de marché

Une question reste ouverte : celle du dépassement de l'économie de marché. La question est difficile car les expériences historiques récentes constituent deux repoussoirs :

- d'un côté, les expériences du XXe siècle basées sur la centralisation des échanges économiques et la propriété par l'Etat se sont soldées par de sévères échecs politiques, démocratiques et sociaux.
- d'un autre côté, le libéralisme, s'il a permis le progrès technique et la croissance, creuse les inégalités, accélère le gaspillage des ressources, et encourage une spéculation financière déstabilisant les termes de l'échange, rendant impossible tout accord international.

Or, le fonctionnement des acteurs dans l'économie de marché ne peut ni prendre en compte spontanément les exigences sociales, ni la gestion des ressources, ni les contraintes environnementales.

Où se fait la régulation ?

Des tentatives existent mais elles sont largement insuffisantes : par exemple la fixation d'objectifs quantifiés, en cohérence avec les exigences scientifiques, pour économiser l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le respect de cette fixation d'objectifs quantifiés assortis d'amendes peut être mis en œuvre par le marché, selon des règles d'encadrement fixées par les Etats ou des groupes d'Etats. Pourtant les applications actuelles (les mécanismes de quotas sur les émissions de gaz à effet de serre et les certificats d'économie d'énergie) ne sont guère probantes faute d'objectifs politiques suffisants. Ce sont néanmoins les mécanismes les plus avancés qui visent à encadrer le fonctionnement du marché dans des objectifs collectifs quantifiés.

Ces mécanismes de réglage d'objectifs planétaires, qui fixent les règles du marché du carbone, ne peuvent être instaurés qu'au niveau international, et ensuite déclinés au niveau national.

Il reste que, si on admet que l'évaluation des ressources et des pollutions est nécessaire pour favoriser la transition, elle ne peut être confiée aux seuls mécanismes du marché. Elle exige indissociablement une régulation politique et sociale. Autrement ne feront que se répéter les expériences existantes à l'échelle internationale qui ont montré leurs limites dans leur capacité à faire fonctionner les marchés en matière de changement climatique ou d'éradication de la pauvreté.

➤ *Le rôle déterminant des collectivités territoriales dans la régulation*

Le rôle de régulation des collectivités territoriales est tout aussi vital, mais se situe à un autre plan. Elles deviennent dans une économie mondialisée le niveau de réalisation des solidarités. Le partenariat avec les gouvernements locaux et régionaux est indispensable à la recomposition de réponses viables et équilibrées, incluant la société civile organisée comme partie prenante dans la conduite d'actions.

L'échelle locale de la construction des solidarités et donc des responsabilités

Cette construction des solidarités passe par divers instruments :

- les Agendas 21 qui permettent de construire une cohérence transversale entre toutes les politiques publiques ;
- il est essentiel dans ce cadre que les collectivités locales disposent d'un droit à l'expérimentation car elles sont le creuset des innovations technologiques et surtout organisationnelles et comportementales ;
- la mise en place de monnaies locales vise ainsi à relier la réalisation des échanges, la valorisation des ressources locales et la poursuite des objectifs sociaux ;
- ces Agendas 21 devront maintenant être plus solidairement tournés vers les coopérations décentralisées monde.

2.4 Dégager un nouveau mode de valorisation qui permette un transfert de source de satisfaction

C'est là un enjeu central et décisif. On ne pourra prétendre à un nouveau contrat social acceptable par chacun que si, s'opposant au durcissement des conditions de vie et à la montée des tensions sociales, est proposée la réorientation de la civilisation en direction de valeurs humaines d'épanouissement personnel et de lien social.

➤ La nécessité de se désengager d'une société de consommation injuste et prédatrice vis-à-vis de la planète

L'actuelle société de consommation ne peut être accessible à la totalité de l'humanité car d'ors et déjà son extension en cours dans les nouveaux pays émergents est incompatible avec le respect des limites de la planète (énergétiques et environnementales).

La publicité joue dans les mécanismes actuels un rôle idéologique déterminant. Elle distille une promesse vis-à-vis des consommateurs qui consiste schématiquement à promettre une amélioration des conditions de vie à partir de l'accroissement de la consommation individuelle.

Il faut donc avancer vers d'autres voies de satisfaction des personnes qui soient compatibles avec les contraintes de ce siècle.

Maîtriser l'effet rebond

Cette réorientation ne sera pas aisée. Les efforts d'optimisation de l'utilisation des ressources peuvent générer un déplacement de consommation. Les économies d'énergie réalisées sur le chauffage ou les transports peuvent ainsi favoriser une augmentation de la consommation (un plus grand nombre de déplacements par exemple) ou être absorbées par d'autres consommations découlant du revenu dégagé. Avec au final un résultat nul.

Les changements profonds de modes de vie et de consommation devront coïncider avec un changement profond de paradigme économique. En effet, notre modèle économique repose sur la croissance infinie... de la consommation. Produire plus pour consommer toujours plus. Et si les consommateurs ne consomment plus c'est l'économie qui s'effondre. L'effet rebond interroge donc la responsabilité de notre modèle économique dans ses fondements (son objectif de croissance) et dans ses moyens, en particulier le mécanisme de l'obsolescence programmée, qui réduit volontairement la durée de vie des objets de consommation (dédaignant même certaines innovations technologiques) et le rôle de la publicité.

Un nécessaire progrès éducatif et culturel

Les consommateurs doivent être amenés à intégrer d'une façon globale la nécessité de maîtriser l'énergie et d'optimiser l'utilisation des ressources. Il n'y a pas de voie d'optimisation de l'utilisation des ressources et de respect des équilibres environnementaux sans un immense progrès éducatif et culturel touchant toute la population. Il s'agit de mettre en place des actions éducatives qui permettront d'approfondir les relations entre les humains et la nature, comme la pratique du terrain, le travail de groupe, la créativité collective. En ce sens, les défis actuels, ouvrent en réalité la voie vers une avancée culturelle et exige un nouveau bond en avant démocratique.

➤ Vers une société relationnelle

Face à la gravité des crises sociales, économiques et écologiques mondiales affirmons l'opportunité d'un nouveau champ d'expansion pour l'humanité, compatible avec les contraintes identifiées, transformées en nouvelles capacités d'invention d'un monde commun et durable. Il y a en effet une possibilité d'infinis dans ce monde fini. Cet infini est ouvert notamment par les technologies d'information et de communication, qui viennent en appui aux capacités humaines à inventer des modes de vie solidaires, à développer de nouveaux savoirs et compétences, sans pour autant se substituer aux relations humaines et sociales. La relation à l'autre, le lien social, l'accès à la connaissance, la créativité culturelle et l'accès aux autres cultures constituent des biens infinis. On peut bâtir sur ceux-ci des personnalités individuelles, comme des dynamiques collectives, enrichissantes et satisfaisantes.

Un nouvel imaginaire est à construire au plus loin des rêves distillés par les médias, les films d'Hollywood et la publicité pour des consommations exubérantes ou mettant en scène des visions catastrophiques du futur. Un changement de civilisation passe d'abord par une transformation de l'imaginaire.

Construire une promesse à la personne, mettre l'humain au centre

Le développement durable doit ouvrir une perspective d'émancipation individuelle et de vie réussie dans le contexte de ce siècle. Comme celui-ci demande une profonde transformation des comportements individuels, le développement durable doit intégrer deux nouveaux piliers :

- la démocratie comme condition indispensable de la participation et de l'adhésion de chacun à la construction de nouveaux modes de développement ;
- la culture et la diversité culturelle comme principales voies d'expansion de l'aventure humaine dans le futur. Le développement durable doit consister à basculer des excès de la société de consommation vers une société coopérative et relationnelle, tirant profit des progrès réalisés dans les outils de communication, sans en devenir dépendants. Si nous vivons dans un monde fini du fait de ses limites, la relation à l'autre, le lien social, la connaissance, l'expression culturelle sont des infinis.

La conférence de Rio doit exprimer un message d'espoir destiné à l'humanité toute entière et à chaque individu, pour permettre ce basculement d'une civilisation de l'excès, vers une société coopérative et relationnelle.

3. L'avancée démocratique, condition d'une gouvernance renforcée à l'international

Depuis l'adoption de la déclaration universelle des Droits de l'homme (DUDH), les garanties juridiques des droits de l'homme ont fait des progrès sensibles. Les conventions internationales se sont multipliées avec notamment les deux pactes de 1966, l'un sur les droits civils et politiques, l'autre sur les droits sociaux, économiques et culturels. Cependant des menaces continuent de peser sur l'avenir des droits de l'homme, notamment sur leur nature.

3.1 Une volonté politique pour des droits universels fondés sur l'intérêt général

➤ Des droits universels et indivisibles

Les droits de l'homme sont et doivent rester indivisibles et universels. Cette universalité et indivisibilité ne contredit pas la diversité culturelle qui, au contraire, peut enrichir les droits de l'homme. Il revient aux Etats, quel que soit leur système politique, économique et culturel, de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, pour garantir leur pérennité. Un tel socle de droits universels doit donc intégrer la composante écologique en l'unifiant avec les trois générations précédentes de droits individuels que sont les droits politiques - la liberté d'expression et le suffrage universel -, le droit au travail et à la protection sociale mis en péril par la mondialisation, et les droits globaux liés à la paix, à l'environnement, à l'information et au respect du patrimoine commun de l'humanité. La volonté politique reste la question clé pour assurer le respect de ces droits.

➤ Une hiérarchie des droits à rétablir vis-à-vis de l'intérêt général

Les relations internationales sont régies par deux règles fondamentales de droit :

- le respect de la souveraineté nationale ;
- le droit de la concurrence qui s'est imposé pour les activités économiques et supprime à présent les règles sociales.

Il faut constater que ces règles seules ne permettent plus de faire face aux nouveaux enjeux :

- de nombreux enjeux mondiaux comme le changement climatique et la biodiversité, l'accès de tous aux biens communs globaux, la maîtrise des échanges financiers et la protection sociale, ne peuvent plus être assurés uniquement dans le cadre étroit des politiques nationales ;
- les règles actuelles du marché exposent les pays à des conditions non équitables en fonction de leurs ressources et de leur niveau de développement ;
- entre concurrence et économie dirigée, il existe des voies de coopération qui doivent être privilégiées.



Il convient donc d'exprimer dans une Déclaration de Rio 2012 des principes supérieurs d'intérêt général, au premier rang desquels doivent figurer la stabilité des conditions de vie de l'humanité sur terre et le droit au développement tel qu'énoncé dans la Déclaration de 1986.

➤ **Une approche par les droits dans la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités :**

La justice sociale implique de garantir l'accès au droit à la protection sociale, aux droits de l'homme, l'accès et la protection des ressources naturelles et plus généralement des biens communs globaux, l'égalité des sexes,... Il s'agit notamment :

- de réaffirmer les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de fixer des objectifs pour la période au-delà de 2015 ;
- d'intégrer aux OMD des stratégies de développement durable incluant l'accès aux services requérant de l'énergie.
- de réaffirmer le respect du corpus des normes internationales du travail tel que garanti par l'OIT, notamment de la dernière déclaration de 2009 sur les 4 piliers du travail décent (le droit au travail, l'accès à l'emploi, la protection sociale et le dialogue social).

➤ **Réaffirmer au niveau universel les trois générations de droits individuels et la prise en compte de la composante écologique**

Il convient donc de :

- soumettre le droit de la concurrence aux principes d'intérêt général ;
- d'intégrer dans la réflexion sur les droits la protection contre le dumping social, fiscal et environnemental ;
- de reconnaître les obligations des sociétés et des acteurs vis-à-vis des écosystèmes et de la Terre.

Cela signifie qu'il faut évoluer vers la mise en place d'un dispositif cohérent de règlement des différends, qui couvre à la fois les questions économiques, sociales et environnementales, placé sous l'égide des Nations unies.

➤ **Le renforcement des contre-pouvoirs au plan international**

La mise en place d'un pouvoir renforcé au niveau international nécessite d'affermir de façon symétrique les contre-pouvoirs. La création d'espaces de dialogue public et de débat doit correspondre à cette exigence de démocratie technique ou environnementale, notamment sur les visions d'avenir. Il importe de renforcer les forums hybrides qui intègrent actuellement insuffisamment les implications sociales des résultats de recherche lors de leur traduction opérationnelle. Le dialogue entre pouvoirs et contre-pouvoirs doit refléter la dynamique présente de la société civile. Ainsi, le développement des nouvelles technologies de communication permet aux sociétés civiles de renforcer un réseau international horizontal qui les relie entre elles. Comme le montrent les révolutions arabes, les réseaux sociaux tissent désormais une toile transversale qui couvre toute la planète et permet une auto-organisation de la société civile en contre-pouvoir. Ainsi le principe 10 de la déclaration de Rio (1992) est à enrichir au regard de ces nouvelles dynamiques et conformément à un processus bottom-up, qui implique tous les citoyens et vise leur capacitation. Il s'agit de faire vivre les conflits et de nous outiller pour bannir la domination d'une seule classe d'intérêts.

Mesurer et prémunir l'accès aux nouvelles technologies comme vecteurs des mobilisations pour une conscience collective

L'émergence d'une conscience universelle qui dépasse et intègre les identités nationales constitue le point de départ d'une nouvelle éthique et de l'affirmation des principes déterminants les responsabilités de chacun. Les réseaux sociaux ou encore la blogosphère se sont affirmés comme des leviers de mobilisation nouveaux en informant la population, et par-delà les frontières en interpellant l'opinion collective, en appelant à la liberté d'expression et l'expression collective.

Une charte universelle comme socle d'un nouveau droit international

La première étape d'élaboration d'un nouveau droit international passe par l'élaboration d'une Charte universelle de citoyenneté planétaire et des responsabilités humaines, troisième pilier éthique de la communauté internationale.

Elle visera à :

- exprimer une communauté de destin, se référant à notre commune occupation de la planète Terre ;
- définir les conditions du vivre ensemble ;
- construire un socle éthique commun ;
- élaborer des règles de coresponsabilité dans un monde inégal et interdépendant ;
- définir l'équilibre entre les libertés individuelles et les principes de responsabilité individuelle et collective ;
- proposer de nouvelles règles de droit et de nouvelles régulations.

3.2 Décider et accompagner les avancées démocratiques

La métamorphose en cours de notre civilisation devra être corrélée à un approfondissement de la démocratie. C'est cette avancée démocratique qui permettra d'accompagner les bouleversements profonds déstabilisant les représentations antérieures, qu'il s'agisse de l'économie, des technologiques, des modes de vie et des mentalités. Ces avancées politiques doivent s'opérer à quatre niveaux : celui du citoyen, celui de la démocratie de proximité, au plan national et au plan supranational.

➤ Le rôle du citoyen

Engager un effort considérable en matière d'éducation à tous les âges de la vie

Tout changement de civilisation se traduit par une exigence de formation pour permettre de partager cette nouvelle vision du monde, afin de modifier les comportements individuels et donc collectifs et surtout gagner en capacité d'intervention dans la préparation des décisions.

Or, les nouveaux moyens de communication, l'élévation du niveau de formation initiale permettent une intervention des citoyens beaucoup plus importante dans la préparation des décisions publiques que ce qui est actuellement sollicité.

La question du genre

L'accès à l'éducation doit d'abord être paritaire à tous les niveaux de la société. L'égalité entre les femmes et les hommes doit ensuite faire partie intégrante de la formation des actrices et acteurs éducatifs, comme des programmes d'enseignement, de la petite enfance à l'université.

L'approche par les droits humains doit intégrer la lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations envers les femmes. Les droits sont les mêmes pour toutes et tous, quelle que soit leur identité ou leur orientation sexuelle. La réflexion sur la transition vers le développement soutenable doit intégrer le débat en cours et les propositions de redéfinition des rôles sociaux de sexe, de la parentalité, des temps de vie, des partages des tâches entre femmes et hommes, de la prise en charge des dépendances...

Sur 192 pays, seuls 12 chefs d'Etat ou de gouvernement sont des femmes. La parité dans les instances de décision politique doit être recherchée à tous les niveaux de représentation.

Encourager le dynamisme des communautés

La reconstruction des solidarités est une des conditions de la cohésion sociale dans une société. Or, les situations individuelles sont devenues très changeantes et mobiles et les insertions familiales se distendent. Le premier niveau d'expression des solidarités est donc la communauté, le territoire de vie, dans lesquels chacun est inséré selon les modalités propres à chaque société et chaque culture. Ainsi, l'échelon local doit être renforcé afin d'assurer l'intégration de chacun.

Or, plus on est proche du terrain, plus la concertation est importante et moins elle est considérée, ce qui freine voire empêche la reconstitution de cycles économiques en circuits courts, moins dépendants de l'extérieur, de se déployer. Il ne s'agit plus systématiquement de s'inscrire dans les dispositifs de l'action publique, mais d'apprendre à agir ensemble, entre acteurs publics et privés, pour apporter des réponses aux problèmes communs à résoudre. Ces formes de pactes locaux innovent sur les formes d'accord et d'engagement entre acteurs, et les formes institutionnelles d'organisation.

➤ **Vers une démocratie de co-construction**

L'augmentation du niveau de formation, un meilleur accès à l'information et la nécessité de transformer les comportements individuels rendent nécessaire d'innover dans le sens d'une participation active des populations à l'élaboration des décisions. Sans celle-ci, les objectifs de réduction des impacts sur l'environnement et la réduction de la consommation de ressources rares deviendront inatteignables. Faute d'une indispensable cohésion.

Il est donc essentiel que les politiques publiques fassent l'objet d'une phase d'élaboration largement ouverte aux acteurs économiques, aux structures de la société civile et aux citoyens afin de dégager les orientations à prendre. Une telle méthode permet de construire un mandat fort en direction des élus ce qui facilite à la fois la prise de décision et son application.

➤ **L'articulation des niveaux de décision**

L'application du principe de subsidiarité

Entre la nécessité absolue d'une régulation internationale et la communauté territoriale de base doivent trouver place différents niveaux de gouvernance en appliquant le principe de subsidiarité, afin que les décisions soient prises au niveau qui allie le mieux efficacité et proximité des populations.

Les progrès démocratiques à effectuer au niveau des Etats

Le développement d'une gouvernance mondiale n'affaiblit en rien le rôle déterminant des Etats. Rien ne serait plus dangereux qu'un niveau de pouvoir international sans contrôle qui ait vidé les niveaux politiques historiques.

Dans la tourmente qui découle de la mondialisation, les Etats doivent garder un rôle protecteur, en mettant en œuvre des politiques sociales et assurant une redistribution des revenus.

L'accroissement des tensions économiques et sociales va nécessiter un renforcement de leur rôle parallèlement à celui des institutions internationales. Il ne s'agit donc pas d'opérer un « transvasement » du national vers l'international, mais un renforcement global du rôle du politique par rapport à l'économique et afin de mettre en œuvre la protection sociale.

Le rôle déterminant des blocs régionaux

L'un des traits essentiels qui marque déjà la nouvelle architecture de la gouvernance mondiale est une reconfiguration des territoires à l'échelle régionale, sous-continentale. Dans ce sens, l'Union européenne constitue un champ d'expérimentation unique dans le monde. Il est donc déterminant d'organiser cet espace de cohésion à travers notamment une harmonisation des règles fiscales et sociales entre les Etats-membres. La reconfiguration transnationale des territoires permet d'avantage le renforcement des liens économiques, sociaux et culturels.

4. Repenser l'architecture internationale

Le processus de construction d'une nouvelle gouvernance mondiale passe par la convocation par la Conférence Rio+20 d'un sommet des chefs d'État ayant à conduire une réforme des Nations unies pour adapter son architecture et son efficacité aux défis sociaux et environnementaux auxquels notre planète doit faire face. Seule une telle assemblée des États peut décider de se dessaisir de pans de leur souveraineté au profit de nouvelles institutions internationales.

Au-delà du traité de Westphalie, qui a fondé le système international basé sur la souveraineté nationale, la mutation de civilisation actuelle rend absolument indispensable de constituer, au-dessus des États, un cadre international juridiquement contraignant. En effet, le respect par chaque pays des engagements qu'il prend dans le cadre d'une négociation internationale ne pourra être obtenu que s'il a la conviction que les autres seront eux aussi dans l'obligation de respecter leur parole.

4.1 Les bases de la gouvernance mondiale actuelle

➤ Les leçons de l'enlisement de la négociation sur le changement climatique

Cette négociation est totalement bloquée pour six raisons :

- les Etats-Unis continuent de refuser un cadre juridique international contraignant ;
- la plupart des pays industrialisés ne tiennent pas les engagements qu'ils ont souscrits, refusant en cela leur responsabilité historique en matière de dégradation écologique ;
- la disparité Nord Sud sur laquelle se sont construites les conventions issues de Rio 92, ne prenait pas en compte les pays émergents dont l'essor aujourd'hui nous fait entrer dans des dynamiques multipolaires, modifiant les rapports de force et leur nature ;
- la rareté ou le manque de considération pour des analyses proposant de nouveaux modes de développement, accessible à tous les peuples et compatible avec les limites de la planète ;
- les transferts financiers des pays développés vers les pays en développement qui permettraient l'émergence et la mise en œuvre de ces nouveaux modèles de développement ne sont pas suffisants ;
- il n'y a pas eu de changement de cap dans les politiques économiques des pays industrialisés et les populations plus aisées n'ont pas significativement changé leurs modes de vie de manière à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants et la perte de biodiversité globale. Les inégalités sociales et ces modèles de consommation nourrissent des comportements de consommation mimétiques parmi les plus pauvres, et des frustrations infinies ;
- le mode de fonctionnement à l'unanimité des Nations unies ne permet pas de prendre les décisions indispensables.

Il faut aussi faire le constat du blocage total aujourd'hui de l'ensemble des négociations multilatérales, qu'il s'agisse de la maîtrise de la crise financière, de la régulation économique, ou encore de la réponse aux crises écologiques. La tentation, pour contourner les règles onusiennes, de conférer au G8 ou au G20 un pouvoir de régulation, accentue l'immobilisme.

➤ **Un contexte des plus brouillés**

L'actuelle mutation débouche sur un grand désordre qui brouille les responsabilités :

- les Etats voient leurs responsabilités effectives fondre tout en gardant les attributs de leurs responsabilités ;
- l'Union européenne dispose du pouvoir d'organiser la concurrence et d'édicter des normes mais sans jouir d'un pouvoir réel de régulation économique ;
- les institutions internationales sont aussi multiples que leurs compétences limitées ;
- les entreprises multinationales, leurs lobbyistes puissants, et les acteurs financiers, franchissent sans difficulté les frontières sans s'inscrire dans des perspectives qui transcendent leurs intérêts économiques directs, ce qui pose des problèmes en termes de transparence et d'encadrement.

Une refonte d'une gouvernance globale est donc indispensable.

➤ **La question de la solidarité entre les Etats**

Cette question renvoie à la difficulté de trouver des règles internationales qui interfèrent dans la souveraineté des Etats. Dépasser les principes de souveraineté nationale n'est envisageable qu'à deux conditions :

- d'une part, que tous les pays reconnaissent un tel droit international dans le cadre des Nations unies, ce qui n'est pas le cas actuellement ;
- d'autre part, que des principes de droit international aient été élaborés auparavant, dans des conditions de négociation démocratique qui en assurent la légitimité.

Le cas de la crise grecque constitue une expression parfaite de la difficulté d'organisation de la solidarité entre Etats.

➤ **La difficulté d'assurer concrètement une solidarité intergénérationnelle**

Les procédures démocratiques ne peuvent qu'organiser le débat entre les générations actuelles et peuvent difficilement tenir compte des générations futures.

➤ **L'insuffisant respect de la DUDH et mise en place de la cour pénale internationale**

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme n'est aujourd'hui pas respectée par beaucoup d'Etats et reste tenue à l'écart au nom des équilibres géopolitiques internationaux. La mise en place de la Cour pénale internationale constitue un progrès considérable, même si elle n'est pas reconnue par tous les pays. C'est sa mise en place qui aujourd'hui fait barrage aux exactions des dictateurs.

➤ **La moralisation de la vie économique**

L'insuffisance des dispositifs de régulation facilite à la fois des conditions de concurrence dans des conditions inégales, le développement de la corruption et le développement des paradis fiscaux. De même si les mécanismes de Responsabilité Sociale des Entreprises et la normalisation ISO 26000 font le premier pas, il reste à promouvoir d'autres alternatives.

4.2 Réformer l'architecture internationale

➤ **La multiplication actuelle des instances de gouvernance : Nations unies, G8, G20 accroît la confusion et débouche sur l'inaction**

De la même façon, le maintien des organes économiques (l'Organisation Mondiale du Commerce, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International) à l'écart du système des Nations unies se traduit d'un côté, par un organe politique sans pouvoir économique et juridique, et d'un autre, par un pouvoir économique organisé sur la base de contributions financières des pays. Un tel schéma est inapplicable dans un cadre de re-régulation de l'économie mondiale, qui exige un lien plus direct entre le politique et l'économique, et surtout la soumission de l'économique au politique.

Le blocage actuel des négociations internationales nécessite, pour être dépassé, de progresser dans deux directions :

- ouvrir des perspectives de développement pour l'ensemble des pays avec pour cela un soutien financier nécessaire de la part des pays développés ;
- concevoir des règles de décision qui garantissent une mise en œuvre effective.

Aucun de ces deux points n'est aujourd'hui réalisé. Il est en outre évident qu'ils sont inséparables.

4.2.1 La Réforme des Nations unies

Des principes nouveaux doivent être élaborés qui concilient une représentation de tous les pays et qui tiennent mieux compte de leur poids démographique et de leur poids économique. Les négociations internationales devront établir s'il est préférable d'établir de nouveaux organismes internationaux ou s'il est possible de seulement compléter et réorganiser les attributions des nombreuses institutions internationales existantes telles que le PNUE, le PNUD, l'OIT, l'OMC avec son ORD et la Cour Pénale Internationale.

➤ **Mettre en place un organe exécutif au sein des Nations unies qui coordonne les agences et programmes dans le cadre d'une stratégie de développement durable**

La proposition de création d'une agence mondiale de l'Environnement ne suffira pas. L'enjeu principal réside dans la cohérence entre les politiques sectorielles et les enjeux écologiques et sociaux. Il est indispensable de mettre en place un nouvel organe exécutif qui, à côté du Conseil de sécurité, assure la coordination de l'ensemble des agences et programmes des Nations unies dans une perspective de développement durable.

➤ **Des organes de contrôle et de sanction**

L'instauration d'un cadre juridique contraignant signifie que les Nations unies doivent disposer de deux types d'organes supranationaux :

- des organismes de contrôle, aux niveaux de la planète comme des grandes régions, en mesure d'observer le respect des normes mondiales et d'enquêter sur les responsabilités à l'origine des pollutions et autres écarts aux normes d'émission de gaz à effet de serre ;
- des juridictions internationales en capacité d'établir des sanctions à l'encontre des États et des entreprises multinationales dont la culpabilité serait ainsi établie et ensuite de les faire appliquer avec une palette d'instruments suivant une gradation des pénalités ;
- élargir éventuellement les compétences de la Cour pénale internationale aux atteintes au patrimoine environnemental si une juridiction environnementale internationale n'est pas instituée.

➤ **L'élargissement du Conseil de Sécurité et la réforme de l'ECOSOC**

Le Conseil économique et social doit être élargi et renforcé. Les Nations unies constituent en effet le seul niveau institutionnel planétaire qui intègre les acteurs des sociétés civiles. Pour le moment, le Conseil ECOSOC n'assure pas sa mission car il est de fait impossible d'y dégager des positions communes entre ses participants (les 9 groupes majeurs).

Il est indispensable de garantir un processus de représentativité et de participation des pouvoirs publics locaux et des organisations de la société civile.

Il convient d'abord d'y intégrer la Commission du développement durable issue de la Conférence de Johannesburg et de l'impliquer dans l'élaboration des politiques des Nations unies.

➤ **Le renforcement induit de l'environnement dans le cadre d'une Organisation mondiale de l'environnement (OME)**

La mise en place d'une OME devrait probablement s'opérer en trois temps :

- d'abord un renforcement du PNUE avec un renforcement des missions et des moyens lui permettant de couvrir l'ensemble des conventions internationales sur l'environnement ; cela permettra de mettre en cohérence les diverses conventions internationales qui portent sur l'environnement ;
- ensuite, d'acquérir des compétences nouvelles notamment en termes de sanctions vis-à-vis des entreprises et des Etats, ce qui suppose la constitution d'un organe international de règlement des différends ;
- finalement, l'adoption d'un traité de création de l'OME mentionnant que la nouvelle agence a le pouvoir de subsumer les activités, les fonctions et les ressources du PNUE.



➤ **Mettre en place un Groupe Intergouvernemental d'Experts sur la durabilité**

Afin de définir les conditions de la durabilité en intégrant sa dimension sociale, et de les mesurer par des indicateurs propres à la finitude des ressources naturelles et aux limites environnementales, il est essentiel de mettre en place l'équivalent du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur les Changements climatiques concernant la durabilité en y associant des représentants des territoires et des savoirs autochtones. Il faudra prendre en compte les retours d'expérience de ce groupe. C'est là une base indispensable pour rechercher l'intérêt général à la mesure des enjeux de ce siècle.

➤ **La préparation de nouvelles conventions internationales**

Notamment sur :



- la gestion des eaux internationales et des fonds marins ;
- les droits des peuples autochtones ;
- les droits des réfugiés climatiques ;
- et l'adaptation des normes existantes aux principes du développement durable.

➤ **Instaurer un système de gouvernance globale pour la gestion des océans**

Du fait qu'ils ne connaissent pas de frontière et qu'ils couvrent les trois-quarts de notre planète, les océans requièrent un système de gouvernance globale pour leur gestion, un système qui permette notamment de faire le lien entre gestion des écosystèmes marins et terrestres. Il est urgent qu'il y ait accord dans les domaines suivants :

- Sur les mécanismes internationaux pour la désignation des aires marines protégées dans les zones hors juridiction nationale, soit sur la base des institutions existante ou de nouvelles à créer ;
- Sur les normes et les procédures d'étude d'impact environnemental dans le cas de nouvelles activités ou de développement d'activités existantes ;
- Sur les principes applicables à la gestion des ressources océaniques, en particulier ceux de l'approche par écosystème ;
- Sur la désignation d'une organisation internationale de coordination des diverses agences impliquées dans la gestion des ressources océaniques.

➤ **L'intégration de l'OMC dans le système des Nations unies et la mise en place d'un organe unique de règlement des différends**

L'OMC est la seule institution internationale qui dispose d'un pouvoir de sanction en dehors du Conseil de sécurité (dont les compétences sont de fait cantonnées aux questions diplomatiques et militaires). Il ne peut y avoir de gouvernance internationale sur la base de dispositifs de règlement des différends séparés et intervenant dans des domaines et sur des critères différents voire antagonistes.

Des filières durables au cœur de l'OMC

Le principal organe mondial d'organisation économique, l'OMC, constitué à l'extérieur du système des Nations unies, doit être profondément réformé :

- son objectif ne doit pas être seulement l'instauration de la concurrence et l'abaissement des barrières nationales, mais aussi la coopération internationale et la relocalisation des activités qui peuvent l'être ;
- il doit préciser les cadres de ce que doivent être les règles d'un développement économique vraiment durable et promouvoir les filières qui vont dans ce sens ;
- il doit édicter des règles qui égalisent les dispositions existantes dans les différents Etats et ainsi assurer l'encadrement des multinationales, en particulier en matière de limitation de l'émission des gaz à effet de serre et des autres pollutions ;

Il est subordonné aux règles et principes des Nations unies, en matière de droits sociaux et politiques des peuples.

➤ **Le calendrier de relance du multilatéralisme**

Rio+20 pourrait être le point de départ d'un cycle de négociations internationales, permettant de relancer le multilatéralisme. Cela implique :

- la fixation d'un mandat de négociation et d'un calendrier global ;
- la constitution d'une commission internationale de gestion du processus ;
- la mise en place d'un cycle annuel de négociation internationale à l'instar de la négociation climat.

4.2.2 Vers un nouveau Breton-Wood afin d'instaurer une régulation financière internationale pour soutenir le développement

Il est nécessaire d'instaurer une régulation économique internationale, qui sera probablement le domaine qui nécessitera le plus urgemment une refonte déterminante de la gouvernance mondiale.

➤ **Harmoniser la fiscalité au plan international pour juguler la crise financière**

Cette harmonisation est indispensable compte tenu du fait que les transactions financières par internet sont rapides, massives et échappent à tout encadrement. Cette harmonisation doit faire l'objet d'un traité recueillant l'accord de tous les pays sous peine d'être contournée par des paradis fiscaux.

Elle doit permettre de :

- mieux répartir les richesses ;
- limiter la création de liquidités par la réglementation du système bancaire ;
- renforcer la transparence des entreprises en matière fiscale, sociale et environnementale avec les outils de la Responsabilité Sociale et Environnementale et des mesures à prendre pour instaurer un échange automatique d'information fiscale entre les différentes juridictions des pays où les entreprises opèrent ;
- mettre en place une fiscalité carbone et énergie et une taxation à contre-cycle des matières premières pour éviter leurs variations erratiques et destructives.

➤ **Adopter des règles de financement international pour le développement**

- L'application effective de l'engagement par les pays développés d'allouer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide publique au développement (APD) ;
- la mise en place d'une taxe sur les transactions financières internationales, chargée d'assurer le transfert Nord-Sud nécessaire pour avancer dans le sens de nouvelles voies de développement ;
- son produit doit être affecté en poursuivant trois finalités : l'APD, le financement d'une transition vers des économies sobres en carbone (adaptation et atténuation) et une transition « juste » pour les pays industrialisés ;
- l'adoption des principes suivants : la transparence des contributions des pays développés, le principe de l'accès direct par les pays en développement, la décentralisation de l'attribution des financements et le contrôle de la qualité des investissements réalisés.

Ce que peut produire la Conférence de Rio

La nécessité d'une transition est posée à travers la volonté d'avancer vers de nouveaux modes de développement qui intègrent explicitement des objectifs économiques, sociaux, écologiques et culturels. Les crises subies dans certains pays, les bulles spéculatives dans d'autres, l'augmentation des inégalités à l'échelle de la planète nous mettent face à un choix décisif qui nécessite une prise de conscience et une volonté politique globales. Il s'agit bien de la fin du système de la dette, d'une croissance qui ne garantit pas l'emploi, d'une crise financière qui est avant tout sociale, d'un modèle de développement confronté aux limites de la planète.

Il faut en finir avec les inégalités qui se creusent de plus en plus et dont les seuils sont humainement inacceptables ; économiquement, c'est aberrant. Il s'agit bien là d'un changement de civilisation à réussir,

qui vise l'amélioration qualitative et qui dépasse la simple augmentation quantitative par la croissance. Un processus de transition implique de prendre en compte le passage du temps, les transformations varient fortement selon le rythme de renouvellement des aménagements, équipements, des infrastructures et selon les mécanismes économiques (régulations, mécanismes de prix et fiscaux), les systèmes démocratiques et les évolutions des comportements...

La faisabilité de la transformation se pose en effet à cinq niveaux :

- l'émergence de technologies (sans pour autant tomber dans l'illusion technologique), de processus et d'organisation économiques ;
- la constitution d'une panoplie d'interventions économiques (par la précision de la prise en compte de l'ensemble des coûts, la fiscalité, la réglementation, les normes...) ;
- le changement d'orientation du modèle économique actuel fondé sur la croyance en une croissance matérielle infinie et la surexploitation de la planète ;
- la transformation des mentalités, la réorientation des aspirations individuelles et la transformation des comportements
- l'émergence d'un système politique au plan international, qui permette cette transformation en réalisant les conditions d'adhésion par les personnes et les différents pays.

A l'évidence, la transition vers cette profonde mutation de civilisation qu'il faut engager devra être réalisée par étapes. La Conférence de Rio doit en être le point de départ.

Elle doit :

- Définir et valider des priorités, sociales et environnementales
- Fixer des modalités d'élaboration et de négociation,
- Proposer un calendrier et fixer des échéances,
- Progresser dans le mode opérationnel de gouvernance.

Notre rôle de Bonn à Rio

Ce document pourrait constituer l'une des contributions permettant l'élaboration d'une déclaration des citoyens. Pour cette période cruciale pour l'humanité, il importe que la Conférence de Rio réunisse tous les gouvernements à leur plus haut niveau et permette ce dialogue avec les citoyens. La mobilisation dépendra aussi d'un sommet des citoyens d'où pourront découler des propositions. Seule une parole forte exprimée devant le monde entier, relayée par les médias, sera à même de donner l'impulsion initiale indispensable au changement de paradigme. Pour ce qui est de l'enceinte onusienne, seule représentative de tous les pays, cela pourrait sonner une reprise du multilatéralisme.